


Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) 1994/0114(AVC)	Procédure terminée
Cycle d'Uruguay (1986-1994): résultats des négociations multilatérales sur le commerce	
Modification 2013/0086(NLE)	
Sujet 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	RELA Relations économiques extérieures		07/09/1994
		PSE RANDZIO-PLATH Christa	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense		
	BUDG Budgets		03/11/1994
		V MÜLLER Edith	
Conseil de l'Union européenne	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		04/11/1994
		ELDR PIMENTA Carlos	
	DEVE Développement et coopération		14/11/1994
		PPE CORRIE John Alexander	
	INST Institutionnelle		
	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Santé	1823	22/12/1994
	Affaires générales	1806	28/11/1994

Événements clés			
15/04/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0143	Résumé
24/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/1994	Débat au Conseil	1806	
30/11/1994	Vote en commission		Résumé
30/11/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère	A4-0093/1994	

	lecture/lecture unique		
14/12/1994	Débat en plénière		
14/12/1994	Décision du Parlement	T4-0179/1994	Résumé
22/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
23/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	1994/0114(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Modification 2013/0086(NLE)
Base juridique	CE avant Amsterdam E 228-p3-a2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	RELA/4/06027

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(1994)0143	15/04/1994	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1028/1994 JO C 393 31.12.1994, p. 0200	15/09/1994	ESC	
Comité économique et social: avis, rapport	CES1300/1994 JO C 397 31.12.1994, p. 0017	23/11/1994	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0093/1994 JO C 018 23.01.1995, p. 0004	30/11/1994	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T4-0179/1994 JO C 018 23.01.1995, p. 0053-0061	14/12/1994	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 1994/800 JO L 336 23.12.1994, p. 0001 Résumé
--

Cycle d'Uruguay (1986-1994): résultats des négociations multilatérales sur le commerce

Cette proposition de décision porte sur l'adoption par la Communauté des décisions prises dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (1986-1994). Suite à l'approbation de l'acte final de ces négociations lors des sessions des 13, 14 et 15.12.1993, il est maintenant nécessaire que les textes définitifs soient formellement adoptés par la Communauté. Ces textes portent sur : - l'accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi qu'un certain nombre d'annexes y afférant (accords multilatéraux sur le commerce des marchandises, mémorandum d'entente sur le règlement des différends, mécanisme d'examen des politiques commerciales); - des décisions et déclarations ministérielles portant sur des domaines d'intérêt commun (ex.: "mesures en faveur des pays moins avancés"), - un Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers; - une série d'accords plurilatéraux (commerce des aéronefs

civils, marchés publics, lait et viande bovine); - des arrangements bilatéraux négociés en marge de l'Uruguay Round (viande bovine). Tous ces textes n'ont pas les mêmes effets juridiques puisque certains sont légalement contraignants tandis que d'autres sont des engagements politiques. Cependant, il paraît préférable d'adopter ces textes dans leur ensemble afin de maintenir la forme du "Single Undertaking" qui a présidé lors des négociations. Cet accord global comprend également l'engagement formel de tous les partenaires de poursuivre les négociations dans les domaines des services (télécommunications de base, services financiers, transports maritimes et mouvement des personnes) et dans le domaine de l'aéronautique civile.?

Cycle d'Uruguay (1986-1994): résultats des négociations multilatérales sur le commerce

La commission a adopté le projet de rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D) sur la proposition du Conseil, concernant la conclusion des résultats des négociations de l'Uruguay Round. Le rapporteur s'est prononcé pour que le PE donne son avis conforme. Par lui, les résultats des négociations peuvent être considérées dans l'ensemble comme équilibrées pour l'Union Européenne. La réduction des droits de douane applicables par les principaux partenaires de l'Union ainsi que l'ouverture des marchés des services donneront de nouvelles impulsions à la croissance économique et à l'emploi, dont à l'échelon mondial, le volume financier est chiffré à 200 milliards de dollars par an. L'Union européenne, premier partenaire dans le commerce mondial, en bénéficiera en conséquence. Aux concessions que, en adoptant l'Acte final, l'Union a faites dans le secteur des produits textiles, font pendant des améliorations substantielles dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle et des mesures d'investissement liées au commerce. Le président Willy DE CLERCQ a saisi l'occasion pour souligner que la ratification des accords du GATT par le PE sera un acte important qui va influencer le développement du commerce mondial et contribuera à la création d'emploi et à la croissance économique. Dans ce sens, il a rendu hommage au travail de la commission REX, du rapporteur et du secrétariat de la commission qui a permis que la ratification puisse se faire lors de la dernière session plénière de cette année. La commission a approuvé un projet de résolution en conclusion du débat sur deux questions orales des députés, DE CLERCQ, RANDZIO PLATH et KITTELMANN sur la conclusion de l'Uruguay Round et les activités futures de l'OMC. Ce dernier projet de résolution fait référence à la nécessité d'une action commune de l'Union dans le cadre de l'OMC et invite les Etats membres à reconnaître la Commission comme le seul représentant de l'Union dans tous les secteurs d'activité de l'OMC. Quant aux mesures d'exécution des prévisions des accords au sein de l'Union, la commission REX a examiné deux projets de rapport de Mme RANDZIO PLATH concernant les règlements sur la législation de mise en oeuvre du Cycle d'Uruguay. Il est prévu que la commission REX vote sur ces mesures le 6 décembre. ?

Cycle d'Uruguay (1986-1994): résultats des négociations multilatérales sur le commerce

Le Parlement a donné son avis conforme sur la conclusion de l'Acte final relatif aux résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay.?

Cycle d'Uruguay (1986-1994): résultats des négociations multilatérales sur le commerce

-OBJECTIF: adoption par la Communauté des décisions prises dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (1986-1994). -MESURE COMMUNAUTAIRE: Décision du Conseil 94/800/CE relative à la conclusion au nom de la CE, pour ce qui concerne les matières relevant de ses compétences, des accords des négociations multilatérales du cycle de l'Uruguay. -CONTENU: Suite à la signature de l'acte final des négociations de l'Uruguay Round le 15.04.1994 à Marrakech, la présente décision vise à adopter les textes communautaires correspondant aux accords conclus dans le cadre multilatéral. Ces textes portent sur : . l'accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi qu'un certain nombre d'annexes y afférant (accords multilatéraux sur le commerce des marchandises, accord général sur le commerce des services, et accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, mémorandum d'accord sur le règlement des différends, mécanisme d'examen des politiques commerciales); - une série d'accords plurilatéraux spéciaux portant respectivement sur les marchés publics, le lait et la viande bovine.?